

EXPORT

(Régime A,C,D et E)



DAU "A"

Cases non utilisées

- 09 = Responsable financier
- 10 = Pays dern. Prov.
- 11 = Pays trans. / prod.
- 12 = Eléments de la valeur
- 13 = P.A.C.
- 15 = Pays de d'expédition/d'exportation
- 16 = Pays d'origine
- 17 = Pays de destination
- 18 = Nationalité
- 27 = Lieu de déchargement
- 36 = Préférence
- 39 = Contingent
- 42 = Prix de l'article
- 43 = Méthode d'évaluation
- 45 = Ajustement
- 47 = Calcul des impositions
- 48 = Report de paiement
- 51 = Bureaux de passage prévu
- 52 = Garantie non valable pour
- 53 = Bureau de destination (et Pays)
- 55 = Transbordement
- 56 = Autres incidents au cours du transport

Nouvelles Cases (à remplir dorénavant)

20 = Conditions de livraison

29 = Bureau de sortie

30 = Localisation des marchandises

1	Déclaration
---	-------------

- Première subdivision:

- EX:
 - Exportation
- EU:
 - dans le cadre des échanges avec les pays de l'AELE
- CO:
 - pour des marchandises communautaires soumises à des mesures particulières
 - pour le placement de marchandises avec préfinancement en entrepôt douanier ou en zone franche



Deuxième subdivision

Les codes applicables sont les suivants:

- **A** = pour une déclaration normale [procédure normale, art. 62 du CDC]
- **B** = pour une déclaration incomplète [procédure simplifiée, art. 76, § 1, point a), du CDC]
- **C** = pour une déclaration simplifiée [procédure simplifiée, art. 76, § 1, point b), du CDC] **(pas pour la première phase)**



Deuxième subdivision

Indication:

- **D** = pour le dépôt d'une déclaration normale (telle que visée sous code A avant que le déclarant soit en mesure de présenter les marchandises).
- **E** = pour le dépôt d'une déclaration incomplète (telle que visée sous code B avant que le déclarant soit en mesure de présenter les marchandises).
- **F** = pour le dépôt d'une déclaration simplifiée (telle que visée sous code C avant que le déclarant soit en mesure de présenter les marchandises).

1	Déclaration
---	-------------

Deuxième subdivision

- **X** = pour une déclaration complémentaire dans le contexte d'une procédure simplifiée définie sous le code B.
- **Y** = pour une déclaration complémentaire dans le contexte d'une procédure simplifiée définie sous le code C.
- **Z** = pour une déclaration complémentaire dans le contexte d'une procédure simplifiée visée à l'article 76, § 1, point c), du code (l'inscription des marchandises dans les écritures).

Case 2: Expéditeur/exportateur

N°

- Identification de l'Expéditeur/exportateur
 - Indiquer les nom et prénom ou la raison sociale et l'adresse complète de la personne intéressée.
 - Numéro d'identification
 - Indiquer le numéro TVA de l'expéditeur/exportateur, ou dans le cas d'un non-assujetti, la mention "Néant".

8 Destinataire

N°

-Identification du Destinataire

- Indiquer les nom et prénom ou la raison sociale et l'adresse complète de la personne intéressée.

-Numéro d'identification

- Indiquer le numéro TVA du destinataire ou mentionner "Néant" dans le cas d'un non-assujetti ou d'un étranger dont on ne connaît pas le n° TVA.
- Pour la vente en chaîne, le déclarant mentionne "LUPAYSTIERS" quand il ne connaît pas le destinataire final.

14 Déclarant/Représentant N°

– Identification

- Indiquer les nom et prénom ou la raison sociale et l'adresse complète de la personne intéressée.

– Numéro d'identification

- Indiquer le numéro d'identification attribué à la personne intéressée par la douane.

– Identité égale entre Expéditeur/Exportateur et Déclarant:

- Le système remplit la case automatiquement avec les données de la case 2, si le code du représentant est égal à 1. Pour la version imprimée les codes « 00300 - expéditeur » ou et « 00400 – exportateur » seront renseignés dans cette case.

21 Identité et nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière

•Case 21: Identité et nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière

•*Identité*

- Indiquer l'identité du (ou des) moyen(s) de transport sur lequel (lesquels) les marchandises sont directement chargées lors de leur présentation au bureau de douane où sont accomplies les formalités d'exportation (soit par tracteur et par remorque)

Moyen de transport	Moyen d'identification
Transport par mer et par navigation intérieure	Nom du bateau
Transport par air	Numéro et date du vol (en cas d'absence de n° de vol, indiquer le numéro d'immatriculation de l'aéronef)
Transport par route	Plaque minéralogique du véhicule
Transport par fer	Numéro du wagon

•*Nationalité*

Indiquer la nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière extérieure de la Communauté, en utilisant les codes de pays (ISO alpha-2)

31 Colis et désignation des marchandises

Marques et numéros – No(s) conteneur(s) – Nombre et nature

32 Article

No

Case 31: Colis et désignation des marchandises; marques et nombres – n° (s) du(des) conteneur(s) – nombre et nature

- Indiquer les marques, les numéros, le nombre, la nature des colis et le nombre de ces marchandises faisant l'objet de la déclaration, ainsi que les mentions nécessaires à leur identification
 - La désignation des marchandises s'entend de l'appellation commerciale usuelle de ces dernières.
 - Lorsque la case 33 « Code des marchandises » doit être remplie, cette appellation doit être exprimée en des termes suffisamment précis pour permettre le classement des marchandises.
 - La case doit contenir les indications requises par des réglementations spécifiques éventuelles. (p.ex. TVA, accises, etc...)
 - La nature des colis sera indiquée selon le code communautaire prévu à cet effet.

31 Colis et désignation des marchandises

Marques et numéros – No(s) conteneur(s) – Nombre et nature

32 Article

No

Case 31:

Pour les moyens de transport, indiquer les mentions suivantes :

- la marque, le type et le numéro de châssis complet s'il s'agit d'un véhicule ;
- Le nom, la marque, le type et le numéro de série complet s'il s'agit d'un navire ;
- la marque, le type et le numéro de série complet s'il s'agit d'un avion.

33 Code des marchandises

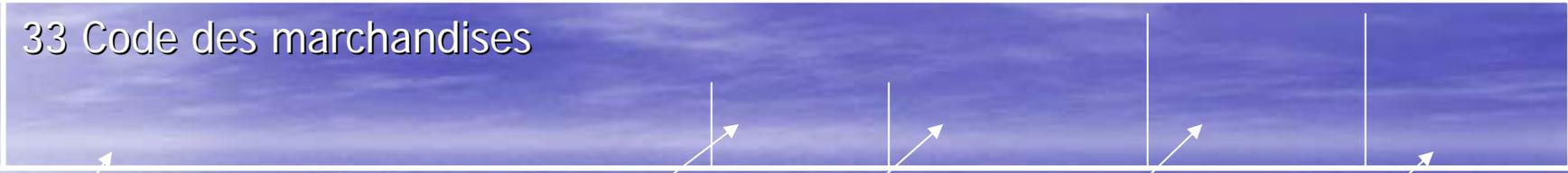
Case 33: Code des marchandises

Indiquer le numéro de code correspondant à l'article en cause

- Le code NC doit être utilisé complètement (8 chiffres).
- Le premier respectivement second code additionnel Taric est complété dans la troisième voire quatrième subdivision.
- Le code additionnel national ne doit figurer dans la cinquième subdivision, que lorsque des codes additionnels nationaux sont applicables. (par ex. lors d'une importation des march. sont soumises à l'accise, de la TVA ou à des licences).
- La version électronique est élargie encore de deux subdivisions nationales supplémentaires (sixième et septième subdivision) mais qui sont imprimées dans la case 44.

Les subdivisions non utilisées doivent être complétées de « 0 » (zéros).

33 Code des marchandises



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Première subdivision (8 chiffres)

À compléter conformément à la nomenclature combinée.

Deuxième subdivision (2 chiffres)

Cette case ne doit pas être remplie.

Troisième subdivision (4 caractères)

À compléter conformément au Taric (premier code additionnel).

Quatrième subdivision (4 caractères)

À compléter conformément au Taric (second code additionnel).

Cinquième subdivision (4 caractères)

Indication du code additionnel national

34 Code P. origine	35 Masse brute (kg)	36 Préférence
a)	b)	

Case 34: Code du pays de l'origine

a) Code du pays d'origine

Indiquer le code correspondant au pays d'origine en utilisant les codes de pays (ISO alpha-2)

FACULTATIF pour le déclarant

34 Code P. origine	35 Masse brute (kg)	36 Préférence
a)	b)	

Case 35: Masse brute (kg)

Indiquer la masse brute, exprimée en kilogrammes, des marchandises décrites dans la case 31 correspondante, en procédant à l'arrondissement suivant :

- de 0,001 à 0,499: arrondissement à l'unité inférieure (kg),
- de 0,5 à 0,999: arrondissement à l'unité supérieure (kg)

La masse brute est remplie sur le niveau du "header level" une seule fois pour les déclarations comportant plusieurs articles.

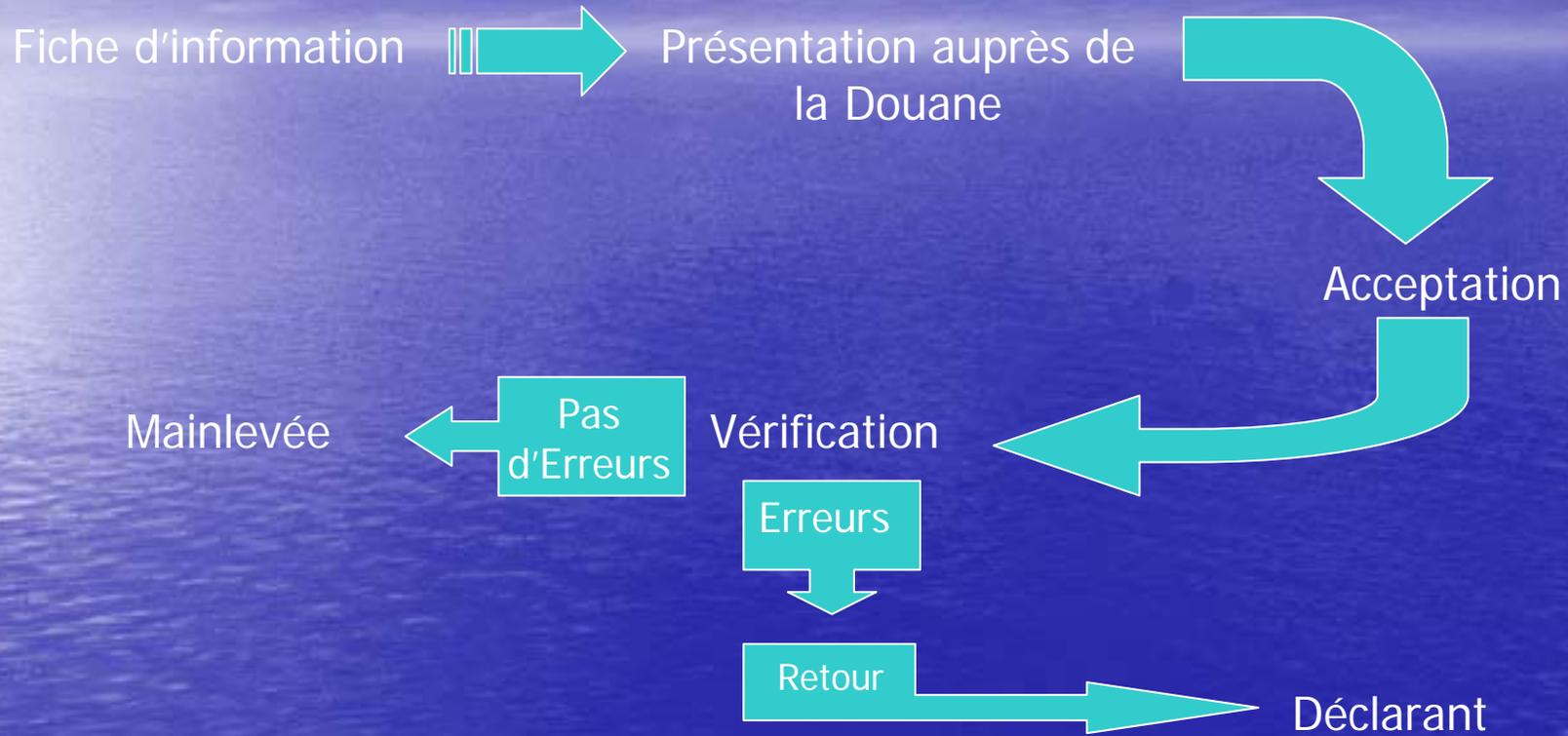
37 Régime	38 Masse nette (kg)	39 Contingent
-----------	---------------------	---------------

Case 38: Masse nette (kg)

Indiquer la masse nette, exprimée en kilogrammes, des marchandises décrites dans la case 31 correspondante

La masse nette est remplie pour chaque article.

Flow



DECLARATION

Exemplaire pour le pays d'expédition/d'exportation	1	2 Expéditeur/Exportateur No.		3 Formulaires		4 List. chargem.		5 Articles		6 Total des colis		7 Numéro de référence		
	8 Destinataire No.	9 Responsable financier No.		10 Pays prest. destin.		11 Pays trans- action		12 P.A.C.		14 Déclarant/Représentant No.		15 Pays d'expédition/d'exportation		
	15 Code P. expéd./expor.		17 Code P. destination		16 Pays d'origine		17 Pays de destination		18 Identité et nationalité du moyen de transport au départ		19 Ctr.		20 Conditions de livraison	
	21 Identité et nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière		22 Monnaie et montant total facturé		23 Taux de change		24 Nature de la transaction		25 Mode de transport à la frontière		26 Mode transport intérieur		27 Lieu de chargement	
	28 Données financières et bancaires		29 Bureau de sortie		30 Localisation des marchandises		32 Article No.		33 Code des marchandises		34 Code P. origine		35 Masse brute (kg)	
	36 Régime		37 REGIME		38 Masse nette (kg)		39 Contingent		40 Déclaration sommaire/Document précédent		41 Unités supplémentaires		42 Code M.S.	
	43 Valeur statistique		44 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations		45 Calcul des impositions		46 Report de paiement		47 Identification de l'entrepôt		48 Type		49 Base d'imposition	
	50 Principal obligé No.		Signature:		51 Bureaux de passage prévus (et pays)		52 Garantie non valable pour		53 Bureau de destination (et pays)		54 Lieu et date:		55 Cachet:	
	56 Résultat:		57 Scellés apposés: Nombre:		58 marques:		59 Délai (date limite):		60 Signature:		61 REGIME A		62	

31 Colis désignation des marchandises	Marques et numéros - No(s) conteneur(s) - Nombre et nature		32 Article No.		33 Code des marchandises		34 Code P. origine		35 Masse brute (kg)		36 Régime		37 REGIME		38 Masse nette (kg)		39 Contingent		
40 Déclaration sommaire/Document précédent		41 Unités supplémentaires		42 Code M.S.		43 Valeur statistique		44 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations		45 Calcul des impositions		46 Report de paiement		47 Identification de l'entrepôt		48 Type		49 Base d'imposition	

Type	Base d'imposition	Quantité	Montant	MP	48 Report de paiement	49 Identification de l'entrepôt
Total:						

50 Principal obligé No.	Signature:	C BUREAU DE DEPART	
51 Bureaux de passage prévus (et pays)	représenté par	Lieu et date:	
52 Garantie non valable pour	Code	53 Bureau de destination (et pays)	

D CONTROLE PAR LE BUREAU DE DEPART

Résultat: Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

Scellés apposés: Nombre: Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

marques: Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

Délai (date limite): Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

Signature: Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

Cachet: Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

54 Lieu et date: Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

Signature et nom du déclarant/représentant: Ne doit pas être rempli Facultatif pour le déclarant

REGIME A